

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

pléthore de fausses attestations afin qu'ils soient très durement sanctionnés ? Quand on est humain, on ne fait pas ça. Certains sont en arrêt maladie durablement, et d'autre par bonheur finissent par vous débarrasser le plancher en trouvant du travail ailleurs. Ça, je ne m'en remettra jamais.

Folio 476, sur la remise des documents, pour que nous puissions nous préparer au Conseil. Vous nous jetez à la figure que vous êtes dans la légalité des 5 jours. Nous savons très bien que le respect de la légalité ne vous chatouille pas plus que ça. Un exemple, les 5 années de tirage au sort pour le calendrier de l'avant fêtes alors que je vous ai dit plusieurs fois et affirmé que c'était illégal et qu'il fallait passer par une association. 5 ans après lors d'une commission, Madame le Maire reconnaît sa faute : « Ça y est Madame BOTTAIS, je vous écoute ». Mais moi ça ne me va pas, nous avons été pendant 5 ans dans l'illégalité, il faut impérativement passer par une association. Petite parenthèse. A la question de Madame HAUCHARD, vous aviez dit et écrit noir sur blanc, « je verrais avec les services pour qu'ils vous donnent le détail exact, je ne vais pas vous dire au hasard ou quoi que ce soit. Vous auriez le détail, il n'y a pas de soucis. » Là encore pour le folio 476, aujourd'hui, vous nous avez promis des documents. Les avez-vous ?

Je termine, ça se termine bientôt. Rassurez-vous.

Folio 477, après les interventions de Monsieur QUIBEL et de moi-même, vous ne reprenez que par un « je prends note de vos remarques. ». Vous vous moquez du monde. Profitez-en parce que ça ne va pas durer.

Folio 477 à 479, je souscris totalement aux propos de Madame DIET et je dis non à la réponse faite par Monsieur le DGS qui lui répond par un exemple que l'amélioration de l'ascenseur peut être incluse. Si vous incluez dans une enveloppe globale du budget culture, des travaux. Ceux-ci ne peuvent être éligibles à une demande de subvention de travaux pour la culture. Ne sont pas éligibles les travaux de modification, les aménagements et les opérations de maintenance telles que les travaux de rénovation non patrimoniaux, de partie protégée sans valeur patrimoniale, travaux de décoration, aménagement intérieur, mais également les travaux d'aménagement et d'extension d'espace supplémentaire mais aussi la création de mobilier, la création artistique. Ces interventions révèlent le cas échéant du programme 131. La création de mobilier liturgique et d'instrument de musique. La rénovation ou la mise en œuvre d'installation électrique, de chauffage, plomberie, installation de sanitaire etcetera. Mais également la rénovation et la mise en œuvre de système de mise en lumière. Les vérifications périodiques fluides, équipements, sécurité incendie et panique éclairage, chauffage, etcetera. Les équipements ou installations liés à l'accessibilité, création et entretien des ascenseurs, rampes et là encore, etcetera. Vous pouvez vérifier. Oui, je vous vois faire la tête, mais je sais ce que je dis.

Madame le MAIRE : Je vais au moins vous répondre à celle-ci tout de suite. Il existe maintenant un facil Métropole. Nous avons le droit à la subvention pour ces sujets.

Madame BOTTAIS : Et ben pourquoi on n'est pas informés ? Pourquoi on n'a pas les documents ?

[Propos inaudibles]

Oui, là tout de suite, mais je ne fais que de l'avoir.

Folio 481, l'attribution du marché. Nous n'avons pas la retranscription du vote, pourquoi ?

Folio 482 à 483, je passe sur la manipulation et les non-réponses de Madame le MAIRE. Je passe sur le silence habituel des élus de la majorité. Ils ne pensent que comme Madame le MAIRE leur demande de penser et hop ! On en vient au vote. Il me semble que Monsieur DUPONQ s'est d'ailleurs abstenu de voter et ce n'est pas mentionné. D'ailleurs, vous nous direz à la fin ce qu'il en est au final de la reprise de ce stade sottevillais ? La majorité métropolitaine l'a-t-elle emporté ?

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Folio 485, concernant le bureau postal. Vous avez parlé de travaux de rafraichissement que La Poste s'engage à faire. Ils étaient locataires depuis des années dans un local qui nous appartient. La direction de La Poste ne nous fait pas de cadeau comme vous semblez tous vouloir nous faire croire. Elle honore juste ses obligations de rendre en bon état ce qu'elle à trouver en arrivant. C'est le moins que l'on puisse faire, non ? Vous dites que l'emploi à mi-temps a été proposé en interne, s'il n'y a pas de personnel intéressé, il y aura une proposition d'offre d'emploi à mi-temps. Où en somme nous ? Enfin, je souscris cette fois à ce qu'a exprimé Madame, Mademoiselle DELBOS quand elle a demandé le report de la délibération parce que vous n'aviez même pas de réponse concrète sur les conséquences financières, organisationnelles et d'efficacité en termes de service à maintenir pour nos habitants. Comme d'habitude, vous y allez sans réfléchir et vous avez cédé à terme deux services à maintenir pour nos habitants. Comme d'habitude, on y retourne et ça continue. Pour moi tout ça, c'est inacceptable. Je conteste la retranscription de certains de mes propos. Là encore, je l'ai déjà dit au début. Mais je vais le redire. Apparaissent des mots en trop, des fautes, des problèmes de ponctuations et même des phrases manquantes. J'ai dit que La Poste, sans dire « bien » et non pas « trop bien ». Vous avez menti quand vous avez dit avoir reçu la direction de La Poste durant l'ancien mandat. Ce n'est même pas vous. Vous mentez aussi quand vous parlez de relire le PV des conseils métropolitains. Là, je suis bien placée. Je connais des Maires et je peux vous dire qu'on nous dit que vous n'intervenez jamais. Même pas pour votre commune.

Folio 488, j'en ai plus beaucoup. Madame le MAIRE, vous osez déformer en disant que Monsieur BORDONALI répondra des accusations de choses pas claires qu'il aurait faites. Savez-vous où en est Monsieur BORDONALI par rapport à ça ? Je fais confiance à l'intégrité morale de ce Monsieur et j'ai justement entendu dire que vos relations n'étaient pas toujours très sereines à cause de votre gestion très personnelle des finances de la ville. J'ai aussi entendu dire que si erreur il y a on a vite fait de balayer tout cela sous le tapis en mettant tout sur le dos des agents du service finance, la responsabilité de cette erreur. D'ailleurs, les deux agents en question du service finance ont été déplacés tous les deux parce qu'ils n'en pouvaient plus. C'est quand même dingue les informations qui circulent en interne et qui transpirent vers l'extérieur. Vous ne parviendrez jamais à faire taire les agents que vous menacez. Vous leur mettez trop la punition. Vous leur mettez trop la pression et donc ils sont en souffrance. Et vous savez très bien que l'on ne fait jamais taire des gens en souffrance.

Folio 489, suite à la demande de Madame DIET, à savoir que le coût au prorata de ce qui avait été voté pour les mois avec les deux heures par semaine avait engendré une augmentation du coût que supposait cette nouvelle délibération, vous deviez vérifier les chiffres. Là encore, pour le folio 489 l'avez-vous fait ? Si oui, il y a-t-il une augmentation Madame le MAIRE ?

Folio 490, dans votre réponse à Monsieur QUIBEL, vous avez dit que l'on ne fait pas mentir les chiffres. Dommage, vous savez bien que oui.

Dans le folio 479, vous aviez dit : « nous avons des lignes, quand même ou nous pouvons à l'intérieur, faire des mouvements si besoin est. Le temps des subventions, le temps qu'elles arrivent et qu'on les paie. » A cela je vous dis Madame le MAIRE que vous jouez avec les lignes et les mouvements. Nous sommes sûrs que ça, en revanche, vous savez y faire.

Folio 491, quand vous dites à vos opposants que vous avez un manque de respect, tout court vis-à-vis de moi. Vous vous victimisez encore. Vous oubliez que vous avez tout fait pour être élue Maire. Vous avez donc accepté les avantages et les inconvénients. Quand on ne respecte pas les obligations de rigueur morale. L'exemplarité qu'un élu doit à ses administrés, il ne faut pas vous plaindre d'être attaquée sur vos manquements, sur vos dérapages et sur vos fautes.

Vous vous faites passer là encore je l'ai dit pour une victime. Et vous faites que nous, nous nous acharnons. Avez-vous fait tous les comptes de vos propres victimes en interne ? Avez-vous fait les comptes financièrement de ce que vous nous avez coûté, de vos erreurs sur ce long mandat déjà ?

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cela ne saurait tarder. Et j'espère que ce sera avant les élections. Sinon je douterais fortement de la Justice et des bas calculs des instances de contrôle.

Le petit dernier, presque. Ah ! j'en ai encore quelques-uns, désolée pour vous, mais c'est ça quand on travaille.

Folio 494, vous prenez la défense de vos élus, et en particulier vos adjoints. J'aurais été surprise que vous ne les caressiez pas dans le sens du poil. A 1.000€ par mois, le coût de leurs mandats, pour les plus bas, je n'ai pas parlé des hauts adjoints, ils ne feront toujours et uniquement ce que vous voulez. En revanche, ils ont des opinions à défendre. Quand ils votent « pour », c'est grave de voter « pour ». Et nous opposants, on aimerait beaucoup savoir comment ils parviennent à défendre des choses complètement absurdes. Et Dieu sait qu'il y en a eu au cours de votre mandat. Seulement pour 1.000€ par mois, aucun n'assume et ne se met en danger pour oser une réponse. Surtout si vous leur demandez de se taire. Et oui. Moi aussi j'ai été dans la majorité autrefois de Madame le Maire et je me souviens qu'on nous demandait souvent de nous taire, de ne pas prendre de la parole, pour ne pas se faire attaquer et pour ne pas dire d'erreur. Euh, ils répondent peut-être de tout ce que vous leur avez peut-être cédé, passé. Je ne vais pas revenir sur tout cela, on le dit à chaque fois. Encore une fois, vous portez une lourde responsabilité Madame le Maire. Lisez ce que dit l'article 40 du Code de Procédure Pénale. Madame JARNIOU et Madame DIET pourront même nous orienter très confortablement là-dessus.

Folio 495, j'aimerais que la retranscription des votes soit plus claire. Vous énumérez les « contre », sans donner les appartenances. Vous ne comptez même plus les « pour ». Auparavant, nous devrions avoir : « le Conseil Municipal après avoir délibéré par 17 voix pour, 8 voix contre, 0 abstention, approuve, blablabla. » Ce n'est pas le cas. Vous avez une mission, s'il vous plaît, faites-le comme il faut. Avec un « merci » dans la délibération est adoptée, il est clair que ce PV n'a pas été fait par un professionnel et il n'a pas été bien relu.

Folio 498, Madame le Maire, j'ai évoqué dans cette page le fait que les deux policiers municipaux que vous avez fait venir, sans aucun doute, filmer dans ma direction puisque la fois dernière je vous avais posé la question. Vous nous avez répondu au début du Conseil, je vous en remercie, mais je vais continuer ce que j'avais noté puisque je leur avais demandé que si c'était pour des raisons de sécurité, si c'était pour vous protéger Madame le Maire ou pour voir si le public se permettait des commentaires ou des mimiques, alors il aurait été judicieux de se mettre comme au préalable, comme tout au début, derrière, pour avoir une vue d'ensemble de tous. Certes, vous venez de nous dire qu'ils ne filment pas, mais la fois dernière, je n'ai pas eu l'impression que je n'étais pas filmée. Alors je vais vous redire ce que j'avais marqué avant que vous ne donniez la réponse. Filmer dans ma direction, pourquoi je ne le sais pas. Parce qu'ils sont restés debout. Quand même pendant 1 heure 40, tout le temps du Conseil Municipal, sans avoir bougé d'un millimètre, dans la même position et cela même quand j'ai soulevé le problème. J'ai pu m'exprimer, un peu plus tard, mais j'y reviendrai, puisque vous nous avez donné une réponse au début du Conseil.

Folio 500, vos réponses aux questions diverses sont comme toujours, des non-réponses. Vous faites des phrases pour noyer le poisson, avec de soi-disant faits, invérifiables en fin de compte, pour nous autres élus de l'opposition ou le public. J'ai vraiment hâte que cette enquête arrive à terme.

Folio 501, Il y a eu une attaque verbale contre moi qui n'a pas été retranscrite. J'exige qu'elle soit intégrée dans ce texte. Vous n'avez pas le droit de la soustraire comme vous l'aviez fait déjà une fois avec Monsieur BENARD qui m'avait menacé lors du Conseil Municipal. Rappelez-vous la fois, où vous aviez même fait sortir le public pour un huis clos. Plus de témoins, c'est plus facile.

Folio 502, vous avez dit dans votre réponse à Madame HAUCHARD que nous ne cessons de critiquer ce futur groupe scolaire, ce qui est totalement mensonger et que vous transformez pour manipuler l'opinion. Nous critiquons vos méthodes et les moyens que vous utilisez pour faire passer la pilule et rendre les choses toujours plus opaques. Il n'y a jamais de transparence depuis le tout début de votre